



COMUNE DI
REZZATO
Provincia di Brescia



MARIO ROSSI
P.zza Vantini, 21
25086 REZZATO (BS)

Chers concitoyens, chers usagers,

Bien que nous n'aurons les données officielles qu'au mois d'avril, nous pouvons déjà vous informer qu'en **2010, la collecte sélective des déchets dans la commune a excédé 70 %.**

Cet important résultat, obtenu grâce à l'engagement de tous les citoyens, nous permet de devancer de trois ans l'objectif qui avait été fixé à 65 % de collecte sélective et qui devait être atteint au plus tard le 31 décembre 2012, comme établi par le décret législatif 152/06. Les communes qui n'atteindront pas ce seuil subiront des pénalisations en termes de tarif.

Pour l'an 2011, nous avons apporté quelques modifications au service, lesquelles sont décrites plus en détail dans le prospectus ci-joint. Les personnes qui n'ont pas encore reçu l'écocalendrier peuvent le retirer à la bibliothèque municipale, au bureau écologique ou le télécharger sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.comunerezzato.it

Suite aux modifications, il y aura trois collectes de déchet organique pendant les mois les plus chauds, les déchets ne pourront pas être mis à l'extérieur de l'habitation le jeudi et la collecte sera plus rapide grâce à l'horaire du service avancé à 6 heures du matin.

Le respect des horaires, des jours et de la modalité d'apport des déchets sont des conditions importantes pour le bon fonctionnement du service et pour la propreté de la municipalité.

Une attention particulière aux vidages du bac de déchets non triés : les quantités ont été diminuées et se conforment à la moyenne réelle des vidages effectués par les utilisateurs en 2010, et le coût pour chaque vidage en excès diminue. Comme il a été souligné plusieurs fois, le nombre élevé de vidages qui était offert en 2010 était lié à l'introduction du service.

Le maire
Enrico Danesi

Le conseiller pour l'écologie
Marco Apostoli

Nous vous rappelons vos codes d'accès aux services en ligne :

Nom d'utilisateur : _____

Mot de passe : _____

À partir du 15/04/2011, il sera possible de demander l'envoi télématique de l'avis de paiement en accédant à l'adresse <http://apricasportello.harnekinfo.it> et en utilisant les codes personnels indiqués ci-dessus.

Nous invitons ceux qui utilisent l'Internet à activer ce service, plus efficient et économiquement avantageux que l'envoi sur support papier.

INFORMATIONS SUR LE SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE-À-PORTE

Est-ce qu'un guichet d'informations est actif sur le territoire afin de recevoir des éclaircissements et des renseignements ?

Oui, un guichet est ouvert à la mairie de Rezzato pour répondre aux questions des usagers le **lundi de 8 h 30 à 12 h 30** (tél. 030 249751) ou encore vous pouvez composer le n° sans frais 800011639.

Est-il possible d'accéder en ligne aux informations relatives aux services d'hygiène urbaine ?

Oui, à l'adresse :

<http://apricasportello.harnekinfo.it>

Il est possible d'accéder à toutes les informations relatives aux services d'hygiène urbaine qui vous sont offerts, et en particulier à toutes les données utiles aux fins de la facturation, en utilisant les codes personnels figurant au verso de la lettre.

Dans le cas où des données concernant votre position s'avèreraient être inexactes, nous vous invitons à le signaler par e-mail à l'adresse suivante : tia.aprica@a2a.eu.

USAGERS DOMESTIQUES

Dans le calcul du tarif, chaque usager domestique dispose d'un nombre **MINIMAL GARANTI** de vidages du conteneur pour la remise des déchets non triés (conteneur gris), calculé sur la base du nombre de personnes composant le foyer. Pour chaque vidage excédant ceux garantis, des frais 2,00 € seront appliqués (en référence à un conteneur de 120 l), subvention provinciale comprise.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de vidages de déchets non triés **QUI SONT DÉJÀ COMPRIS DANS LE TARIF À PARTIR DU 7 FÉVRIER 2011** :

N ^{bre} de personnes composant le foyer	Vidage 50 litres	Vidage 120 litres
1	12	5
2		7
3		8
4		9
5		10
6 et plus		14
Des frais de 2,00 € seront appliqués pour chaque apport supplémentaire (en référence au conteneur de 120 l)		

En ce qui concerne les sacs utilisés pour la collecte des déchets organiques, du plastique et des déchets verts, la fourniture annuelle prévue (comprise dans le tarif) est indiquée dans le tableau ci-dessous :

N ^{bre} de personnes composant le foyer	Sacs de papier pour les déchets organiques	Sacs jaunes pour le plastique	Sacs verts pour les résidus de jardinage*
1	150	30	210
2	200	30	210
3	200	50	210
4	200	50	210
5	250	50	210
6 et plus	250	50	210
Pour la fourniture de sacs supplémentaires pour les déchets organiques , des frais de 2,00 € seront ajoutés sur la facture pour chaque conditionnement de 50 sacs.			
Pour la fourniture de sachets supplémentaires pour le plastique , des frais de 0,70 € seront ajoutés sur la			

facture pour chaque conditionnement de 10 sacs.
Pour la fourniture de sachets supplémentaires pour les déchets verts , des frais de 0,70 € seront ajoutés sur la facture pour chaque conditionnement de 15 sacs.

Les sacs sont retirés auprès des 3 distributeurs

Type de collecte sélective

Type de déchet	Conteneurs standard	Jour de prélèvement	Horaire de l'apport
DÉCHETS ORGANIQUES	Bac de 10 l + bac de 25 l + sacs de papier Le conteneur de 25 l, sans sacs de plastique à l'intérieur, doit être mis à l'extérieur de l'habitation	Lundi - Vendredi	Au plus tard à 6 h du matin, ou après 21 h la veille au soir ATTENTION <i>Pendant les mois de juin, de juillet et d'août, le service de ramassage sera également effectué le mercredi.</i>
VERRE, MÉTAL ET ALUMINIUM	Bidon vert de 35 l	Mardi	Au plus tard à 6 h du matin, ou après 21 h la veille au soir.
Conteneurs en PLASTIQUE, POLYSTYRÈNE	Sacs jaunes de 120 l en plastique portant le logo de la commune de Rezzato	Mardi	Au plus tard à 6 h du matin, ou après 21 h la veille au soir.
PAPIER, CARTON ET CONTENEURS TETRA PAK	Liés, dans des sacs de papier, dans des boîtes de carton ou dans des conteneurs de plastique qui, après avoir été vidés, seront laissés sur place. NE PAS UTILISER DE SACS DE PLASTIQUE	Mercredi	Au plus tard à 6 h du matin, ou après 21 h la veille au soir.
DÉCHETS NON TRIÉS	Bidon gris de 50 à 120 l équipé de puce	Mercredi	Au plus tard à 6 h du matin, ou après 21 h la veille au soir. ATTENTION <i>Pendant les mois de juin, de juillet et d'août, le service sera effectué tous les quinze jours.</i>
HERBES ET BRANCHAGES	Sacs verts de 60 l en plastique. Les branchages doivent être liés en fagots.	Lundi (que de mars à novembre) maximum 7 sacs et 2 fagots de branchages. L'excédent doit être amené à la déchetterie	Au plus tard à 6 h du matin, ou après 21 h la veille au soir.
LES HORAIRES D'APPORT, LES JOURS ET LES MODALITÉS DOIVENT ABSOLUMENT ÊTRE RESPECTÉS			
<p>Il est interdit d'utiliser d'autres conteneurs ou d'autres sacs que ceux distribués par la Commune. Les sacs peuvent être retirés près les distributeurs situés piazza Vantini, via Matteotti et via De Gasperi (Scuola Bagatta).</p>			

Conteneur pour couches pour adultes

Des conteneurs spéciaux pour le dépôt des couches pour adultes sont placés sur le territoire communal. L'utilisation de ces conteneurs a lieu par le biais d'une **clé personnelle** qui sera remise à ceux qui ont

communiqué ou qui communiqueront l'exigence d'accéder à ce service. On ne pourra déposer dans ces conteneurs **que les couches et aucun autre déchet**. Les conteneurs sont situés sur la :

- ◆ via L. Da Vinci : parking en face Parco di Virle.
- ◆ via Almici : dans le parking intérieur de la maison de retraite Almici (Casa di Riposo Almici)
- ◆ via Giovanni XXIII° près le parking en face du centre sportif.

Conteneur pour couches d'enfants

Sur demande au bureau Écologie de la commune, il est possible d'obtenir la fourniture du conteneur pour la collecte des couches pour enfants, au prix convenu de 10,00 €. Lesdites couches sont ensuite éliminées dans le conteneur gris des déchets non triés. La recharge peut être achetée à la pharmacie communale à un prix agréé.

Composteur

Sur demande au bureau Écologie de la commune, il est possible d'obtenir la fourniture du composteur pour le compostage domestique, au prix convenu de 15,00 €.

Déchetterie

Pour les usagers domestiques, il est quoi qu'il en soit possible de porter à la déchetterie tous les types de déchet **non trié**, outre aux électroménagers, au matériel de démolition (max ½ m³ par foyer), toner, etc. La remise de ces déchets à la déchetterie est toujours autorisée et **n'implique pas d'augmentation du tarif**. La déchetterie a été améliorée et l'accès a maintenant lieu par le biais de la Carte régionale des Services (Carta regionale) **du titulaire du contrat d'hygiène urbaine**.

Déchets encombrants

Le service **GRATUIT** de l'enlèvement à domicile de déchets encombrants (max. de 2 objets), par exemple les fauteuils, divans, télévisions, réfrigérateurs, machines à laver, etc., est actif.

Composer le numéro sans frais 800 437678. Le service est effectué un jour par mois.